Lorsque, pour la première fois dans cette Assemblée, il parle de la majorité exclusivement républicaine, en applaudit longuement depuis les bancs avancés du centre jusqu'aux bancs modérés de l'extrême gauche.

Lorsqu'au contraire, il reproche à le secours direct ou détourné des partis de réaction », M. de Baudry d'Asson, le fils du célèbre député royaliste, s'écrie : « Avez-vous refusé les voix de la droite pour fonder la République ? » On applaudit quelque peu à droite.

Ce sont de vifs applaudissements à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche qui accueillent le passage vissant « notre alliance féconde en heureux résultats ». De même celui qui consacre l'entente avec l'Angleterre.

Mais l'hostilité d'abord sourde et silencieuse des socialistes unifiés se déchaîne bruyante et irritée lorsque la déclaration en arrive à le loi de trois ans. Le mécontentement, à cause d'eux, prend, comme vendredi, l'aspect d'une réunion publique ainsi que le président en exprime le regret.

A peine M. Viviani a-t-il rappelé « le vote de la loi du 7 août 1913 sur la prolongation du service militaire » que M. Vaillant envoie son cri habituel : « A bas les trois ans ! »

Et M. Mayéras, autre socialiste unifié, s'exclame : « Et M. Augagneur, qui est au banc des ministres après avoir voté contre les trois ans, qu'il s'en aille ! »

M. Augagneur se contente de sourire.

Lorsque M. Viviani ajoute que la loi de 1913 ne suffit pas à assurer la défense du territoire, les applaudissements redoublent au centre et sur de nombreux bancs à gauche ; mais M. Bedouce, applaudi par les socialistes unifiés, s'écrie : « Ce n'était pas la peine de changer de gouvernement ».

Et M. Jose Bon dit : « C'est du pur Ribot ».

M. Viviani, calme et assez dédaigneux, se borne à appuyer fortement sur un mot moins significatif, sur le mot « après » de cette phrase : « C'est seulement après que ces projets auront été votés que le gouvernement proposera un allégement, etc. ».

M. Navarre, socialiste, s'écrie : « C'est tout Ribot, la franchise en moins ».

La déclaration arrive ensuite à la réforme électorale qu'elle qualifie de « réforme indispensable ». Un grand nombre de députés applaudissent. Seuls M. Jaurès et les socialistes, et ardents à la réforme électorale sous le précédents législatifs, gardent le silence.

La fin de la déclaration a été saluée d'applaudissements prolongés, à gauche, au centre et sur divers bancs.

Les interpellations

Le président. — Je suis saisi de deux demandes d'interpellation : 1° de M. Thierry-Cazes sur la politique générale ; 2° de M. Jaurès sur la politique générale du gouvernement.

M. Poirrier de Narçay a retiré l'interpellation sur la politique générale qu'il avait déposée et qui devait être discutée la première cet après-midi.

M. Viviani, président du Conseil. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Thierry-Cazes

M. Thierry-Cazes a la parole. (Murmures prolongés. Le bruit des conversations particulières empêche pendant quelques minutes l'orateur de se faire entendre).

M. Thierry-Cazes. — A l'audition de la déclaration je n'ai pu entendre le passage relatif à la loi militaire à cause des mouvements de séance qui prouvent que c'est bien la question qui domine le débat. (Vifs applaudissements à droite et au centre). Mes amis radicaux unifiés approuvent la déclaration.

Une voix à gauche. — Au nom desquels parlez-vous ?

M. Thierry-Cazes. — Il faut s'expliquer nettement, sans arrière-pensée. Il y a d'ailleurs une chose plus utile que toutes les autres : c'est la réforme parlementaire. Il faut augmenter et déterminer les incompatibilités et que le député se consacre entièrement à son mandat. Je vous demande partie de cette discussion.

Le ministère précédent avait dit intangible la loi militaire. Mais la majorité républicaine a remporté une magnifique victoire. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche). Il faut, par patriotisme, en finir au plus vite avec la loi de trois ans. Voilà l'opinion de la démocratie républicaine des villes et des campagnes.

C'est le programme du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, le programme de Pau. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et sur quelques bancs à gauche). Il faut à ce sujet des déclarations nettes du gouvernement. Pour revenir, dès qu'on le pourra, mais au plus vite, à la loi de deux ans, nous avons attendu le verdict du suffrage universel : il a dit au gouvernement : « Osez et nous aurons avec nous toute la démocratie républicaine. » (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Jaurès contre les trois ans

M. Jaurès. — Nous n'avons pas applaudi la déclaration en ce qui concerne la réforme électorale. C'est qu'elle n'a parlé ni de proportionnelle ni de représentation des minorités.

Pas plus jamais la réforme électorale est indispensable à la démocratie, mais par la proportionnelle intégrale. Nous nous chargeons, mes amis et moi, de la réclamer au gouvernement, de M. Viviani, qui garde sur ce point, un silence prudent. Nous nous chargeons de lui demander de porter cette réforme au Sénat et d'exiger de lui qu'il fasse la réforme. (Mouvements divers).

Mais des problèmes plus redoutables encore se posent et d'abord la situation financière. Non pas que celle de la trésorerie soit aussi lamentable que M. Ribot l'a dépeinte l'autre jour. Ce qui est grave, c'est le déficit permanent où se trouve notre budget. Ce déficit est énorme avec les lois sociales qu'il faut faire, avec les lois d'enseignement. Le déficit seul, abstraction faite des lois militaires, s'élève à un milliard.

Sans doute, M. Ribot, dans son court passage au ministère, a promis d'incorporer l'impôt sur le revenu au budget de 1914. N'est-il pas que cela, on pourrait dire de sa brève carrière ministérielle : « Transit beneficendo ». C'est donc à l'impôt sur le revenu qu'il faudra demander ce milliard.

Mais pour obtenir cette réforme fiscale, il faut une majorité stable et ardente. Je vous prie de l'avoir sous nous !

Et vous ne l'avez pas et vous gardez vos amitiés sur la loi de trois ans. Sur ce point, il vous faudra recourir aux voix de droite. Dans cette alternance de deux majorités aussi contradictoires, votre autorité s'abîmera. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Mais cette politique, dans cette alternance, jusqu'à trois ans, pas de lendemain, pas de lendemain ! Qu'on ne vienne pas nous dire que nous faisons le jeu de l'étranger. Nous voulons, nous, la résistance totale de la France organisée contre toute agression. Vous voulez, vous, partisans de la loi de trois ans, le triomphe de l'Autriche. Seuls vous comptez d'hommes mangeant sous régiments, aux mois de mars et d'avril 120.000 hommes (Exclamations sur divers bancs à gauche et au centre), car, 120.000 hommes, et nous l'établirons.

Savez-vous ce qu'il faudrait de temps pour transporter les approvisionnements en cas d'attaque brusquée ? Il faudrait dix jours.

Savez-vous que 500.000 cavalles seraient immobilisées dans les casernes ?

M. Pugliesi-Conti. — Nous sommes tout de même plus défendus que sous le général André. (Applaudissements à droite).

M. Jaurès. — Oui oui, protestez ! Nous connaissons cette éternelle tactique des assemblées. Si on dénonce le mal à temps, on soulève les protestations de prétendus patriotes. Si on se tait c'est l'histoire qui flétrit les coupables.

M. Tournade. — Vous avez reproché à M. Ribot d'avoir semé la panique financière et vous, quelle panique répandez-vous ?

M. Jaurès. — Ne croyez pas qu'il suffisse d'entasser dans les casernes, contingent sur contingent ! Il faut dans un pays recruter le plus possible et organiser les réserves sur place.

M. Briant présente contre cette théorie.

On lui crie à l'extrême-gauche : « Il fallait rester dans l'armée pour appliquer vos théories de caserne ».

M. Jaurès. — Ce que je reproche à l'attitude ministérielle dans ce problème vital, où il faut être clair, c'est l'incertitude et l'ambiguïté.

M. Bonnefous. — L'ambiguïté a régné pendant six mois sous la ministère que vous avez soutenu. (Très bien ! au centre).

M. Jaurès. — M. Viviani avait d'abord employé une formule dans son premier ministère où figurait un Lyonnais, patriotiquement remplacé par un autre Lyonnais dans son second cabinet. (Applaudissements et rires à l'extrême-gauche qui se tourne vers M. Godart et l'applaudit).

M. Viviani a dû reconnaître que cette première formule avait des inconvénients. Il l'a remaniée. Que veut la formule nouvelle ?

On en a, paraît-il, discuté ce matin au groupe des radicaux unifiés et le groupe s'est plu à déclarer qu'après tout cette formule était identique à celle du congrès de Pau.

Voyons donc le formule du congrès de Pau dont j'annonce tout de suite que j'ai fait le fond de l'ordre du jour que j'ai déposé comme conclusion de ce débat.

La formule du congrès de Pau recommandait la loi de deux ans et demandait qu'on y revint par des mesures qu'elle énumérait.

M. Navarre. — Et c'était signé Malvy ! (Rires à l'extrême gauche).

M. Jaurès. — M. Malvy confirmait, en le précisant, cette formule de Pau dans le commentaire qu'il en faisait.

M. Malvy. — Je n'ai rien à en retirer.

M. Jaurès. — Le malheur, c'est que vous y avez ajouté. A Pau, vous vouliez l'organisation intense des réserves pour revenir à la loi de deux ans et alléger les charges du pays. Aujourd'hui, au ministère, vous voulez superposer cette organisation au service de trois ans, et aggraver les charges du pays.

M. Viviani à la tribune

« JE TIENS A DÉCLARER BIEN NETTEMENT QUE SI, AU MOIS D'OCTOBRE 1915, J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE AU POUVOIR, JE NE LIBÉRERAI PAS LA CLASSE 1913, DÉCLARE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ».

M. Viviani répond à M. Jaurès.

Je voudrais, dit-il, au moment où doit se nouer le pacte de probité et de conscience qui doit unir la majorité républicaine et le gouvernement que je préside, expliquer dans quelles conditions j'ai formé mon ministère.

Il est des heures où les précisions sont en effet, nécessaires et pour celles où s'ouvre la nouvelle législature, la précision et la clarté sont indispensables.

En ce qui concerne la réforme électorale, le Gouvernement sera à la disposition de la Chambre et du Groupe de la réforme électorale pour élaborer un texte qui sera successivement étudié par les deux Chambres.

M. Viviani. — Le projet d'emprunt sera immédiatement déposé à la Chambre et le gouvernement demandera aux deux assemblées de voter sans retard le budget de 1914.

La majeure partie du discours de M. Jaurès a porté sur la question militaire.

L'orateur socialiste estime que, sur ce point, les déclarations du gouvernement doivent être précises. Elles le seront.

Le Président du Conseil rappelle dans quelles conditions la loi de trois ans a été votée.

Maintenant, dit-il, la loi de trois ans est-elle intangible ?

Il n'y a pas de loi intangible et devant laquelle on doive s'agenouiller sans discuter.

Il est un principe sur lequel ici, tout le monde est d'accord, c'est que le service militaire soit égal pour tous et que tous les Français paient de la même manière, l'impôt du sang. (Appl. sur un grand nombre de bancs).

M. Viviani. — M. Sembat reconnaissait lui-même, il y a quelques jours, que nous ne pouvions pas, de jour au lendemain, revenir au service de deux ans.

M. Sembat. — Nous ne demandons pas qu'on nous fixe la date de ce retour, nous demandons que l'on nous achemine vers ce retour.

M. Galli. — Vous n'êtes pas d'accord avec M. Vaillant.

M. Sembat. — Elles-vous toujours d'accord, vous, avec M. Déroulède ?

Le Président du Conseil explique dans quelles conditions il se propose de préparer les projets relatifs à la préparation militaire de la jeunesse et à l'instruction des réservistes. Si, à ce moment, les circonstances permettent d'alléger les charges militaires du pays, la question pourra être examinée. Mais il tient à déclarer bien nettement que si, au mois d'octobre 1915, il a l'honneur d'être au pouvoir, il ne libérera pas la classe 1913. (Applaudissements répétés sur la plupart des bancs de la Chambre. Protestations à l'extrême-gauche).

De nombreux cris partent de l'extrême-gauche : « Et Augagneur ! qu'en pense M. Augagneur ? »

En terminant, le Président du Conseil convie la majorité à s'unir au gouvernement pour réaliser avec lui son programme fiscal social et laïque. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre).

En engageant son banc le Président du Conseil est vivement félicité par ses amis.

M. Tissier

M. Tissier est tout à fait d'accord avec le gouvernement sur son programme fiscal et laïque, mais il y a une autre question qui domine tout, c'est celle de la loi militaire. Le programme de Pau réclamait le retour à la loi de deux ans, moyennant certaines précautions préparatoires. Le gouvernement est disposé à [illegible] particulièrement, mais il ne peut [illegible] ment en ce qui concerne le retour à la loi de deux ans. Dans ces conditions [illegible] [illegible] ».

Les ordres du jour

Le Président annonce qu'il a été saisi de trois ordres du jour dont il donne lecture.

M. Poirier de Narçay, signataire de l'un de ces ordres du jour, présente quelques observations.

M. De Grandmaison pose à M. Viviani une question : il demande s'il est exact, comme on le lui a dit, que M. Augagneur aurait donné comme condition de son départ au ministère, la réduction prochaine du service militaire à 30 mois.

Après une courte intervention de M. Briant, le Président du conseil répond à M. de Grandmaison qu'il y a une déclaration ministérielle, que la question qui le préoccupe s'y trouve longuement traitée et qu'il n'a rien à ajouter.

M. Viviani dit qu'il n'accepte que l'ordre du jour de confiance présenté par MM. Breton, Régnier et d'Iriart d'Etcheparre.

M. Beauregard déclare que cet ordre du jour est silencieux concernant la loi militaire. Il le regrette. Ses amis et lui n'en ont passés par-dessus tout le reste du programme du gouvernement, mais dans les conditions où ils se trouvent liés, ses amis et lui s'abstiendront.

M. Millevoye fait observer que M. l'ordre du jour est muet sur les trois ans, la déclaration ministérielle et les commentaires du Président du conseil ont été très nets ; il n'en demande pas davantage et votera pour le cabinet.

Les unifiés contre le Ministère

M. Jaurès déclare que ses amis et lui voteront contre la priorité, en faveur de l'ordre du jour de confiance.

M. Viviani, répondant à M. Beauregard, dit qu'il ne comprend pas ses critiques. La déclaration et ses explications n'ont laissé place à aucun doute. Au surplus, il laisse à M. Beauregard et Millevoye, le soin de se mettre d'accord. Il n'a jamais sollicité et ne sollicite que les voix républicaines. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Après une déclaration de M. Franklin-Bouillon, qui votera pour le gouvernement et quelques mots de M. Jaurès, qui expose encore une fois les raisons pour lesquelles ses amis et lui voteront contre, **M. Viviani** vient faire un éloquent appel à la majorité républicaine pour qu'elle se soutienne sur tous les points de son programme, qu'il a exposé sans aucune équivoque. Il entend que l'on se prononce tout aussi nettement. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

M. Beauregard insiste pour que l'on inscrive dans l'ordre du jour, une disposition restrictive sur trois ans.

La question de confiance

Le Président fait une nouvelle lecture de l'ordre du jour de MM. Breton, Régnier et d'Iriart d'Etcheparre, qui est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour pratiquer une politique de réforme fondée sur l'union des républicains et appuyée sur une majorité exclusivement républicaine et repoussant toute addition proposée à l'ordre du jour. »

M. Viviani : Le gouvernement accepte cet ordre du jour et il pose la question de confiance, sur la priorité en faveur de ce texte.

Le vote

Le vote a lieu au milieu d'une certaine agitation.

M. Deschanel annonce que, conformément au règlement, la question de confiance ayant été posée, il y a lieu de procéder au pointage.

La séance, suspendue à 5 h. 25, est reprise à 5 h. 50.

Victoire du Cabinet

Le président fait connaître les résultats du scrutin sur la priorité de l'ordre du jour de M. Breton, accordant confiance au gouvernement.

Par 362 voix contre 139, cette priorité est accordée.

On met aux voix l'ensemble de l'ordre du jour qui est adopté par 370 voix contre 137.

M. Noulens, ministre des Finances, dépose le projet d'emprunt.

M. Louis Martin fait adopter une proposition tendant à nommer une commission des crédits qui sera composée de 44 membres. Cette commission sera nommée demain.

La Chambre décide de discuter lundi un rapport de M. Groussier au nom de la commission du règlement, relativement à la répartition des sièges de la Chambre entre les divers groupes.

La séance est levée à 6 heures.

Séance jeudi, 2 heures et demie.

AU SÉNAT

Le garde des sceaux lit la déclaration ministérielle

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

Au banc du gouvernement sont MM. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, ministre de la Justice, Couyba, ministre du Travail, Fernand David, ministre de l'Intérieur, Lautrette, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, Dalimier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Les sénateurs sont moins nombreux que lors de la séance de vendredi dernier. Les tribunes publiques sont presque vides.

M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, donne lecture de la déclaration ministérielle. Cette lecture est écoutée avec attention ; quelques légères interruptions se produisent seulement à droite.

Lorsque M. Bienvenu-Martin parle du parti clérical dressé contre la République, **M. Delahaye** s'écrie :

— Vous le voudrez couché !

On rit.

Le passage relatif au maintien de la loi de trois ans provoque des applaudissements au centre.

Enfin, la fin de la déclaration est fortement applaudie à gauche.

Sur la demande de **M. Almond**, rapporteur général de la Commission des finances, d'accord avec le gouvernement, le Sénat décide de commencer demain mercredi à deux heures et demie, la discussion du budget.

La séance est levée à 2 heures 30.

Dernière Heure

L'ORAGE DE LUNDI

APRÈS LA CATASTROPHE

La liste funèbre

Paris, 16 juin.

Jusqu'à cette après-midi on compte huit morts, huit disparus et dix-sept blessés.

Voici la liste des morts : MM. Pierre Cloup (place Saint-Augustin), Georges Bedouesse, Bertrand (Saint-Philippe-du-Roule) ; Mmes Lavolte (place Saint-Augustin), Martinet, Huguet (Saint-Philippe-du-Roule); MM. Edouard Richard, inchetin (Choisy-le-Roi), et une femme inconnue tuée sous un mur écroulé à Saint-Denis.

Les disparus sont, supposé-t-on, les jeunes Lefèvre, Gaillot et Fabre, à Saint-Philippe-du-Roule, plus cinq personnes qu'on croit ensevelies rue du Havre.

Les blessés sont MM. Coëtin, Jean Malval, Metz, Charrot, Perrot, égoutiers ; MM. Georges Lecleroq, Millet, Théry, Breton, Huguet, Moulinier, Tardy, Ducros, Bonneaud, Lepage, Dingois, Gaslin.

Un mur s'écroule rue d'Aguesseau

Les infiltrations d'eau qui se sont produites à la suite de l'orage d'hier ont déterminé ce matin, à neuf heures et demie, 6, rue d'Aguesseau, un grave accident.

Un mur du sous-sol s'est effondré sur une longueur de 2 mètres et une hauteur de 4. MM. Marcel Breton et Alphonse Huguet, ouvriers maçons, ont dû être transportés à Beaujon, grièvement blessés.

Deux autres excavations

Porte de Clignancourt, sur le voie de garage des tramways Pierrefitte-Porte de Clignancourt, une excavation de 2 mètres carrés s'est produite ce matin.

18, rue Pierre-Guérin, dans la cour d'un immeuble, le sol s'est effondré sur une superficie de 4 mètres carrés.

Dans l'un et l'autre cas, les précautions nécessaires ont été prises.

Nouvelles excavations

Cet après-midi, une excavation de 5 mètres carrés de surface s'est produite place d'Iéna, au-dessus de la nouvelle ligne du métropolitain Saint-Cloud-Opéra. Il n'y a pas de victimes.

D'autre part, devant le numéro 14 de la rue de Rome, la chaussée a été affaissée. Un service d'ordre a été immédiatement organisé pour éviter des accidents.

LA T. S. F.

POUR LA LIBERTÉ D'INSTALLATION DE POSTES RECEPTEURS PRIVES

Tout le monde connaît les avantages de la Télégraphie sans fil et la rapidité avec laquelle s'est répandu l'usage des postes de réception.

Ceux-ci sont vendus par millions. Et l'on peut dire qu'une industrie nouvelle est née. Aussi une grande émotion s'est-elle emparée des amis de la T. S. F. lorsque s'est posée la question de la réglementation de la réception radiotélégraphique.

Déjà les l'Etatistes se sont vite ressaisis. C'en d'entre eux, M. Perret-Maisonneuve, ancien procureur de la République, juge au Tribunal Civil d'Amiens, a rédigé une pétition « en faveur de la liberté d'installation des postes-récepteurs privés de T. S. F. ».

Le texte de cette pétition est un chef-d'œuvre de clarté. Et les arguments employés par le signataire sont si intimement soudés qu'il est presque impossible de les disocier, pour ne retenir que les meilleurs.

Efforçons-nous cependant, dans l'impossibilité où nous nous trouvons de publier in-extenso la pétition de M. Perret-Maisonneuve, d'en dégager les idées essentielles.

M. Perret-Maisonneuve affirme que la facilité de réception des ondes est telle que toute mesure restrictive n'eme imposerait qu'aux honnêtes gens soucieux de la légalité, et serait lettre morte pour tous ceux qui voudraient violer la loi — aucun contrôle n'étant possible.

Cette affirmation est inattaquable Mais M. Perret-Maisonneuve a tenu à devancer les objections des timorés. Il leur a même victorieusement répondu :

Vous dites que la liberté de réception peut nuire au secret des correspondances. Mais ce secret a le défaut d'être la secret de tout le monde puisqu'on peut déchiffrer les « radios » à des grandes distances et sans appareils, d'après le seul bruit des étincelles.

Vous parlez des nécessités de la défense nationale. Oubliez-vous « que les moindres émissions de nos postes de l'Est sont perçues plus facilement en Allemagne qu'à Paris ? »

Les Anglais et les Américains n'ont-ils pas, aussi bien, admis le principe de la liberté ?

Donc, rien à redouter de le réception publique. Et pouvez-vous admettre que le monde entier, à l'exclusion des seuls Français, reçoive et utilise les bulletins météorologiques de la Tour Eiffel ?

Mais la conclusion de l'éloquent protestataire est à citer :

« L'intérêt de l'industrie électrique française, du commerce, de la science, de l'agriculture, est également en jeu. Là T. S. F. est née en France ; comme l'automobile, comme l'aéroplane, ce sont des particuliers qui l'ont créée et perfectionnée, il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière d'enregistrement et de direction des ondes ; pourquoi entraver l'étude de la T. S. F., dont tant d'inventions géniales peuvent surgir ? Faut-il donc encore laisser le champ libre à l'étranger au détriment de notre génie national ? Pourquoi ruiner sans raison un commerce et une industrie qu'une longue tolérance ont encouragée et qui ont des ramifications insoupçonnées dans la métallurgie, la tréflerie, l'ébénisterie, le commerce de la gutta-percha, de l'ébonite, de la paraffine, du verre, de la soie, etc., etc.

L'agriculture elle-même doit pouvoir profiter librement des avertissements d'orages, de crues, de la prévision du temps qui, dans bien des cas, pourront éviter des désastres.

Enfin, l'intérêt bien compris de l'Etat, de la défense nationale exige que la liberté réceptionnaire soit consacrée par un texte.

Aujourd'hui, tout est à la préparation militaire, pourquoi ne se prépare-t-on pas à entrer dans la télégraphie et à servir utilement la France dans ses cadres ? Pourquoi ne laisserait-on pas les jeunes hommes s'exercer pour devenir dans la marine les sauveteurs de l'avenir ?

Enfin, en cas de guerre, d'insurrection ou de cataclysme, lorsque les postes de l'Etat seront détruits ou inutilisables, ne sera-t-on pas heureux d'avoir recours aux stations privées qui rendront alors les plus grands services ? »

Tout cela est rigoureusement exact et il est impossible que l'appel de M. Perret-Maisonneuve ne soit entendu. — P.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le vote de nos Députés

Voici le vote de nos députés sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Breton.

Nord

Ont voté pour : MM. Fauquet, Le Roy, Seydoux, Delozenne, Lemire.

Ont voté contre : MM. Ghesquière, Delory, Raghebeom, Dubled, Guesde, Inghels, Delomesne, Vincent, Gonlaux, Guislain, Motte, Durre, Lefebvre.

N'ont pas pris part au vote : MM. Vandame, Dansette, Grousset, Cochin, Plichon.

Pas-de-Calais

Ont voté pour : MM Delelis, Abesami, Boulanger, Morel, Demoine, Rodes.

Ont voté contre : MM. Brisset, Basly, Lamendin, Cadot, Serrieux, Salembier.

M. Taillandier n'a pas pris part au vote.

M. Lefebvre du Prey était absent par congé.

LA FÊTE FÉDÉRALE de Saint-Amand

LES RÉCOMPENSES ET LES PRIMES

Récompenses aux chefs de musique ayant formé le plus grand nombre de musiciens brevetés pour l'armée.

Comme suite au compte rendu du congrès des musiques, qui s'est tenu dimanche dernier en notre ville, nous sommes particulièrement heureux de donner le palmarès des récompenses remises, au début de cette séance, par M. le docteur Charles Tauchon, maire de Valenciennes, délégué du « Mérite National », aux membres de la Fédération qui se sont le plus distingués pour la préparation de musiciens brevetés pour l'armée.

L'honorable délégué, après une éloquente allocution où il retrace les mérites exceptionnels du président Alfred Richart et de la pléiade de dévoués collaborateurs qui l'entourent, remet aux membres de « la Fédération » qui vont suivre, les distinctions que leur accorde le comité des récompenses du « Mérite National », exclusivement composé d'officiers généraux et supérieurs de l'armée française :

Reçoit la croix de chevalier du « Mérite National » : M. Alfred Richard, président de la « Fédération », Lens.

Obtiennent le médaille de vermeil du M. N. : MM. Michonneau, vice-président de la « Fédération », Arras ; Paul Cuelenaere, directeur du Conservatoire de Douai ; Paul Fanyau, de Lille, secrétaire-général de la « Fédération » ; Eugène Gaudefroy, de Courrières, trésorier de la « Fédération ».

Obtiennent la médaille d'argent du M. N. : MM. Victor Trognon, Lens ; Léon Manaut, Tourcoing ; Henri Chavatte, Anzin ; Louis Féron, Maubeuge ; Edouard Dubois, Saint-Amand ; Emile Broquet et Edouard Lutz, Roubaix.

Obtiennent la médaille de bronze du M. N. : MM Georges Carpentier, Seclin ; Léon Doutremepuich, Saint-Laurent-Blangy ; Etienne Leignel, Prouvy.

La remise de ces distinctions, que M. le docteur Tauchon a épinglé sur la tunique des nouveaux promus, en leur remettant leur brevet, a été accueillie par les membres de la Fédération avec le plus vif enthousiasme.

L'empoisonneuse de Clary

On se souvient qu'Octavie Lecompte, l'empoisonneuse de Clary, parricide et infanticide, a été condamnée à mort, le 4 mai dernier, par la Cour d'Assises du Nord, pour son double forfait.

Depuis le 11 du même mois, Octavie Lecompte a été transférée à la prison de Cambrai où deux gardiennes la surveillent constamment et où, paraît-il, sa santé est excellente. Elle attend la décision qui sera prise par le Président de la République à son égard.

Comme son pourvoi en cassation a été rejeté, elle n'a plus d'espoir à garder qu'en la clémence présidentielle.

Dans le Cambrésis, le public commence à reparler de son affaire sensationnelle.

Une décision est généralement prise pour les condamnés à mort dans un délai de 40 jours, mais ce laps de temps peut être dépassé.

C'est le cas en ce qui concerne Octavie Lecompte, qui est à son quarante-quatrième jour d'attente. On ne saurait donc tarder à connaître le sort qui lui sera réservé.

Toutefois, il est d'usage que le défenseur soit reçu par le Président de la République qui, avant de statuer, prend l'avis de la commission des grâces. Cette démarche n'a jusqu'alors pas été effectuée.

Une émotion fatale

A L'HOSPICE DES INCURABLES DE SAINT-ANDRE-LES-LILLE, UN MALADE ATTEINT D'AFFECTION CARDIAQUE, MEURT A LA SUITE D'UNE RIXE AVEC UN AUTRE HOSPITALISÉ.

L'asile départemental des Incurables de Saint-André, situé près de la voie ferrée de Lille à Armentières, a été le théâtre, ces jours derniers, d'une scène violente entre deux malades, scène dont les conséquences furent mortelles.

Une querelle

Samedi, vers dix heures du matin, quelques malades causaient entre eux. L'un d'eux, Charles Huybrechit, 60 ans, en traitement à l'Hospice, depuis 1913, pris un de ses amis de lui faire la lecture du journal. Pierre Beauval, 49 ans, dans l'établissement depuis 1911, se plaignit au docteur Sergent, qu'une faiblesse d'un voisin vint troubler son sommeil.

Soudain, prie d'un accès de colère, Beauval se jeta sur Huybrecht, une lutte s'engagea entre les deux hommes qui roulèrent par terre, ainsi que le docteur Sergent, qui s'était interposé. Avec l'aide d'un infirmier et d'une surveillante accourue, le docteur parvint à séparer les deux hommes.

Beauval, après s'être relevé, n'en fit à un bateau, prendre l'air, une pâleur mortelle s'étendait sur ses traits, bientôt il s'affaissait. On le transporta sur un lit et on s'empressa autour de lui, mais quelques minutes après, il expirait.

L'autopsie

Le Parquet prévenu, ordonna l'autopsie qui fut faite par M. le docteur Duthilleul. Elle démontra que la mort était due à une embolie cardiaque. Aucune trace de coups ne fut relevée sur le corps. Seule l'émotion avait déterminé ce malheureux accident.

La dépouille d'Hubrecht a été délivré et Beauval sera transmis au directeur de l'Est. La justice ne s'occupera donc plus de l'affaire.

Terrible chute au bas d'un tramway

Un grave accident est survenu lundi soir, à Marcq-en-Baroeul, à un vieillard, M. Alfred Verdière, 73 ans, rentier, demeurant rue de Tourcoing, à Marcq-en-Baroeul.

Vers huit heures, alors que le tramway sur lequel il avait pris place, venait de s'arrêter, rue de Tourcoing, pour permettre au receveur de manœuvrer le block-système, M. Verdière descendit du véhicule. Par malheur il perdit l'équilibre et tomba tête première contre la bordure du trottoir, se faisant deux blessures affreuses au crâne et au front.

On transporta dans une maison voisine le blessé, qu'on venait de relever inanimé, et on lui prodigua les premiers soins.

M. le docteur Ducroquet, appelé en hâte, jugea grave l'état du septuagénaire, sinon désespéré. Le blessé a été ramené à son domicile.

Le drame de Saint-André

Mardi matin, les gendarmes de La Madeleine ont amené au Parquet de Lille les sieurs Constantin Lescornez et son fils, lequel, on le sait, porta un coup de couteau à l'ami de sa mère, le nommé Julien Leclerc.

Ces deux individus sont Belges et s'expriment assez difficilement. M. Gobert, juge d'instruction, se voit donc dans l'obligation d'avoir recours à un interprète pour les interroger. Après un premier interrogatoire d'identité ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Quant à la victime, son état reste stationnaire.

Un soldat se suicide à Arras

Arras, 16 juin.

Le soldat Candre, du 73e d'infanterie, craignant d'arriver en retard à la caserne, s'est pendu dans les bois, à Erquières.

Le malheureux était marié et père d'un enfant.

Le Championnat d'épée de la Presse du Nord

Le championnat régional annuel d'escrime à l'épée réservé aux membres professionnels de la Presse du Nord sera disputé le 25 juin, à 3 heures, à l'hôtel des Canonniers de Lille.

Cette intéressante épreuve, organisée par l'Académie d'Armes du Nord, est dotée cette année d'une coupe en argent offerte par M. A. de Monligny, membre d'honneur de l'Académie d'Armes.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 25 juin par les membres du comité organisateur, MM. Colleaux (Echo du Nord), Claude Langlais (Dépêche), Maurice Savary (Réveil du Nord), et Paul-T. Pelleau (Progrès du Nord).

Le règlement du championnat sera établi par les soins du maître Oudart.

Service Téléphonique

Des réseaux et cabines téléphoniques seront mis en service à La Chapelle-d'Armentières, Bac, Bourgelles, Houplines, Erquinghem, Noyelles-sur-l'Escaut, Prémesques, le 1er juillet prochain ; à Attiches le 16 juillet prochain.

Seront également mis en service au 1er juillet, les circuits : Aulnoye-Maubeuge, Berzée-Orchies, Hasnon-Saint-Amand-les-Eaux.

AVIS

A l'occasion des villégiatures, nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que nous ds.ivrons des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes.....Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	6 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

LILLE

Les fraudes Electorales

Mardi matin, M. Renaudin, commissaire spécial attaché à la Préfecture, s'est rendu à Annappes pour se rendre compte si l'arrêté d'expulsion visant les frères de la Doctrine Chrétienne habitant la maison de retraite, avait été exécuté. En effet, il en était ainsi ; les malades avaient été transportés en des maisons particulières, et ce, grâce aux concours d'automobilistes dévoués. Quant au mobilier, il avait été complètement déménagé. On croit d'ailleurs que les religieux se sont réfugiés à Kain (Belgique). Or donc, M. Renaudin ne put que constater les faits.

Au parquet, M. Gobert, juge d'instruction, a longuement interrogé, dans la matinée, diverses personnes ayant été désignées par la partie civile comme ayant abrité des électeurs fictifs. Il paraîtrait que leurs dépositions ont été instructives pour le magistrat instructeur.

D'autre part, des témoins engagés dans l'affaire spéciale au député Grousseau ont été également entendus ; cette fois encore, ces personnes, qui, dans le débat de l'affaire savaient beaucoup de choses, mais ne voulaient rien dire, auraient fait des déclarations concluantes.

Il ne nous est pas possible de l'affirmer, le cabinet du juge d'instruction étant souvent fois fermé à toute personne étrangère à la magistrature.

UN LILLOIS VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Dimanche soir, M. Marcel Danel, cavalier en 4e cuirassiers à Cambrai, revenait de Lille où il était allé voir ses parents.

Ayant dépassé la station de Somain où il devait changer de train, il descendit à Valenciennes et de là prit un taxi pour pouvoir être de retour avant 9 heures au quartier.

Mais à l'entrée de la commune d'Anzin, la direction de la voiture se rompit et le véhicule alla se jeter sur un arbre. Projeté au travers de la glace, le jeune cuirassier fut blessé à la tête ; on le transporta chez un cultivateur de Pendroit, M. Buirette, chez qui il est soigné.

Le conducteur du taxi a été légèrement blessé à la face.